



CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES
DU NORD-PAS-DE-CALAIS

ROD.0321

**REPONSES DE L'ORDONNATEUR ET DES
PRESIDENTS DU CONSEIL D'ORIENTATION
ET DE SURVEILLANCE AU RAPPORT
D'OBSERVATIONS DEFINITIVES**

- Caisse de crédit municipal de Boulogne-sur-Mer -

(Département du Pas-de-Calais)

Ordonnateur en fonction pour la période examinée :

- M. Gaston Lallart : réponse commune (2 pages)

Présidents du conseil d'orientation et de surveillance en fonction pour la période examinée :

- M. Guy Lengagne : réponse commune (2 pages)

- M. Frédéric Cuvillier : réponse commune (2 pages)

« Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. **Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs** » (article 42 de la loi 2001-1248 du 21 décembre 2001).

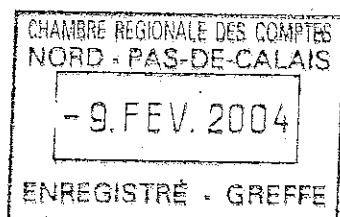
CREDIT MUNICIPAL

de Boulogne-sur-Mer

Mr Guy LENGAGNE, Ancien Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance
Mr Frédéric CUVILLIER, Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance
Mr Gaston LALLART, Directeur de la Caisse de Crédit Municipal

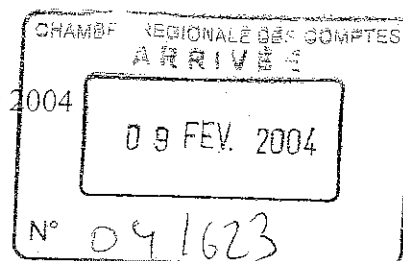
à

Mme Dominique MALEGAT-MELY, Présidente de la Chambre Régionale des Comptes
du Nord-Pas-de-Calais



Objet : ROD.0321
Recommandé + AR

Boulogne-sur-Mer, le 29 janvier 2004



Madame la Présidente,

C'est avec la plus grande attention que nous avons pris connaissance du rapport d'observations définitives sur la Caisse de Crédit municipal.

Il rejoint nos réflexions portant sur les missions confiées à cet établissement et les procédures propres à les mener dans le cadre réglementaire qui leur sied. C'est dans cet esprit, et à l'aune de vos remarques, que nous souhaitons vous apporter les précisions suivantes :

- au plan organisationnel et comptable, nous avons bien pris note de la nécessité de réaffirmer les prérogatives de l'agent comptable dans les domaines qui lui sont propres. C'est avec un souci d'indépendance du contrôleur interne, gage de régularité, que la mission de ce dernier avait été définie. De même, nous vous confirmons que l'agent comptable n'exercera plus les fonctions de chef du personnel.

- en matière de maîtrise des frais de structure, les remarques de la Chambre relatives à la gestion du personnel n'ont pas échappé au Conseil d'Orientation et de Surveillance qui se propose donc d'apporter dans les meilleurs délais possibles les ajustements souhaitables.

Dans le champ de cette remarque, entrent, entr'autres, les difficultés rencontrées avec les contrats de personnel.

Dans le domaine financier proprement dit, les frais de personnel 2003 s'élèvent à 738,3 milliers d'euros et sont donc en recul de 2 % par rapport à 2002. Cette régression traduit la baisse de l'effectif en équivalent temps plein qui s'établit à 16,3 depuis le 1/1/2004 contre 19,1 au 1/1/2003. Pour 2004, nous tablons sur un recul des frais généraux de 6 à 7 %.

Dans ce cadre, le rapport insiste sur l'évolution du coefficient net d'exploitation. Au 30/6/2003, il s'établit à 96,6 % au vu des rectifications apportées par la commission bancaire. La réduction des frais de structure exposée ci-dessus, et qui commence déjà à porter ses fruits, marque notre souci de suivre avec la plus grande attention l'évolution de ce ratio.

a

CREDIT MUNICIPAL

de Boulogne-sur-Mer

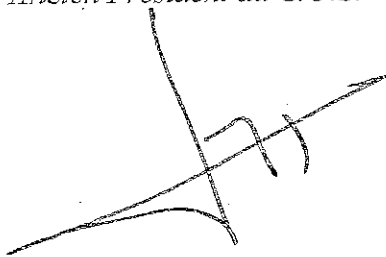
- Quant aux orientations générales assignées à l'établissement, nous les fixerons en prenant en compte avec le plus grand soin vos observations. Nous le ferons d'autant plus aisément que, dès 2001, nous avons souhaité étendre la zone de chalandise à l'ensemble du département du Pas-de-Calais et à certains départements limitrophes afin d'augmenter, raisonnablement, la production de prêts personnels sans engager de risque de contrepartie. Par là-même, c'est bel et bien l'amélioration du produit net bancaire qui est recherchée et, dans le même temps, celle du coefficient net d'exploitation.

Au total, il nous apparaît que l'établissement doit effectivement veiller à améliorer sa productivité.

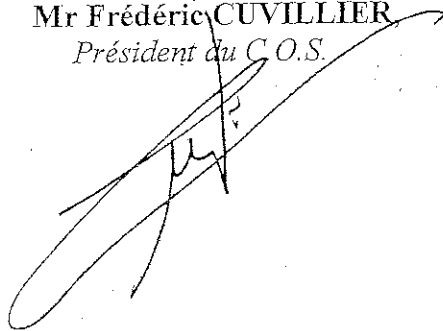
Dans ce contexte, nos ratios prudentiels largement supérieurs aux normes réglementaires restent un élément très positif et témoignent d'une assise certaine. Conjugués à notre volonté de poursuivre l'effort de contrôle interne et d'améliorer significativement le coefficient d'exploitation, nous estimons que notre établissement sera à même de remplir la mission sociale qui lui est assignée, dans le respect des normes réglementaires que votre rapport explicite dans la plus grande clarté et auxquelles nous nous référerons scrupuleusement.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre haute considération.

Mr Guy LENGAGNE,
Ancien Président du C.O.S.



Mr Frédéric CUVILLIER
Président du C.O.S.



Mr Gaston LALLART,
Directeur de la Caisse de Crédit Municipal

